

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 20 mai 2022	N° 2022-295

Convocation du 13 mai 2022

Aujourd'hui vendredi 20 mai 2022 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, M. Jean TOUZEAU, M. Jean-François EGRON, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claudine BICHET, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Eve DEMANGE, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, Mme Fabienne HELBIG, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, Mme Eva MILLIER, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Jérôme PEScina, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Kévin SUBRENAT, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Nordine GUENDEZ à Mme Myriam BRET
M. Bernard-Louis BLANC à M. Olivier CAZAUX
Mme Nathalie DELATTRE à M. Franck RAYNAL
M. Laurent GUILLEMIN à M. Stéphane GOMOT
M. Stéphane MARI à Mme Anne FAHMY
M. Thierry MILLET à M. Jean-Marie TROUCHE
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jean TOUZEAU à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 15h50
Mme Brigitte TERRAZA à M. Frédéric GIRO à partir de 16h00
M. Jean-François EGRON à Mme Françoise FREMY à partir de 16h25
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h30
Mme Céline PAPIN à Mme Marie-Claude NOEL de 12h40 à 13h35 et de 15h10 à 16h15
M. Patrick PAPADATO à Mme Céline PAPIN jusqu'à 11h00
Mme Delphine JAMET à Mme Marie-Claude NOEL jusqu'à 11h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Myriam BRET à partir de 16h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Françoise FREMY à partir de 14h30
M. Dominique ALCALA à M. Patrick BOBET jusqu'à 11h20
M. Christian BAGATE à M. Fabrice MORETTI à partir de 16h00
Mme Christine BONNEFOY à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 15h00
Mme Simone BONORON à Mme Daphné GAUSSENS à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Jérôme PEScina à partir de 16h00
M. Thomas CAZENAVE à Mme Fabienne HELBIG à partir de 13h12
M. Gérard CHAUSSET à Mme Anne-Eugénie GASPARD à partir de 14h30
M. Max COLES à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08
Mme Typhaine CORNACCHIARI à Mme Stéphanie ANFRAY de 12h00 à 13h35
M. Christophe DUPRAT à M. Patrick BOBET à partir de 15h10
M. Nicolas FLORIAN à Mme Béatrice SABOURET à partir de 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Franck RAYNAL à partir de 15h15
Mme Nathalie LACUEY à Mme Josiane ZAMBON à partir de 16h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUQUIN à partir de 16h25
M. Jacques MANGON à M. Jean-Marie TROUCHE à partir de 16h00
M. Michel POIGNONEC à Gwénaél LAMARQUE à partir de 11h30
M. Patrick PUJOL à M. Michel LABARDIN à partir de 11h00
Mme Marie RECALDE à M. Frédéric GIRO à partir de 14h30
M. Fabien ROBERT à M. Michel LABARDIN à partir de 13h10
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Jérôme PEScina à partir de 14h30
M. Kévin SUBRENAT à M. Dominique ALCALA à partir de 15h08

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 20 mai 2022	Délibération
	Direction du Pilotage et des Ressources - Pôle ter Bordeaux Direction du développement et de l'aménagement - Pôle ter Bordeaux	N° 2022-295

**Bordeaux - Co-maitrise d'ouvrage entre Bordeaux Métropole et la ville de Bordeaux
pour l'aménagement de la place Dormoy - Travaux - Autorisation - Décision**

Madame Andréa KISS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Bordeaux Métropole a lancé une opération de requalification de la place Dormoy.

Dans un souci de cohérence, mais aussi pour coordonner les interventions, optimiser les investissements et limiter la gêne des riverains et des usagers, Bordeaux Métropole souhaite assurer la réalisation de l'ensemble de l'aménagement, y compris des espaces de compétence communale.

Les objectifs de la requalification de la Place Dormoy sont les suivants :

- Offrir un meilleur équilibre entre les piétons, vélos et véhicules. Cela passe par une amélioration de la sécurité et du confort des flux piétons et des itinéraires vélos et un recalibrage des voiries pour apaiser les flux de circulation.
- Conserver au maximum les arbres, protéger leur système racinaire et renforcer la végétalisation sur les trottoirs.
- Préserver et développer les usages et fonctionnalités de proximité (aires de jeux, mobiliers, végétalisation, évènements associatifs etc.).
- Agrandir la place centrale en permettant une accroche avec le bâti sur la partie Nord de la place.
- Préserver voire renforcer la perspective sur l'ancienne école Santé Navale.
- Conserver une offre de stationnement sur voirie.

Le périmètre du projet couvre des domanialités relevant à la fois du domaine public de la ville de

Bordeaux et du domaine public de Bordeaux Métropole :

- Le domaine public de la ville est constitué de l'espace central de la place
- Le domaine public de Bordeaux Métropole se compose des voiries et trottoirs situés autour de la Place centrale.

La requalification générale de cet espace public concerne à la fois des ouvrages de compétence Ville et Métropolitaine. Les différents espaces, qui jouxtent la partie centrale, constituent des ouvrages étroitement liés à celle-ci, par exemple en termes de continuités piétonnes et d'usages. Ils sont complémentaires au fonctionnement de l'espace central. Toutefois, le réaménagement de l'aire de jeux restera sous maîtrise d'ouvrage unique de la ville de Bordeaux.

En application de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique, Bordeaux Métropole peut accepter d'assurer la maîtrise d'ouvrage de l'ensemble des travaux d'aménagement via la signature d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec la ville de Bordeaux.

Bordeaux Métropole avancerait l'ensemble des dépenses nécessaires aux travaux, estimées à 855 000€ TTC selon le tableau suivant :

Planification financière 2022	Ouvrages sous compétence Bordeaux Métropole	Ouvrages sous compétence Ville de Bordeaux	TOTAL
Traitement structurel et de surface des espaces publics	670 000 € TTC	90 000 € TTC	760 000 € TTC
Éléments de mobiliers courants et d'agrément	25 000 € TTC	30 000 € TTC	55 000 € TTC
Espaces verts	10 000 € TTC	30 000 € TTC	40 000 € TTC
TOTAL	705 000 € TTC	150 000 € TTC	855 000 € TTC

Le montant à la charge de la ville de Bordeaux estimé à 150 000€ TTC pourra varier du fait du coût réel des travaux dont le montant exact sera confirmé dans les conditions de la convention de co-maîtrise d'ouvrage.

Le financement par Bordeaux Métropole de la part communale sera assuré au titre du budget principal compte 458.

Pour ce faire, une convention de co-maîtrise d'ouvrage doit être signée. Le projet de convention de co-maîtrise d'ouvrage fixant toutes les conditions techniques et financières est annexé à la présente délibération.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la présente délibération :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L. 2422-12 du code de la commande publique,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est indispensable de réaliser un réaménagement de l'ensemble de cet espace public,

CONSIDERANT que pour garantir une cohérence d'ensemble pour le réaménagement à venir, il est nécessaire qu'un projet unique englobe la totalité des espaces concernés et donc qu'une co-maitrise d'ouvrage soit mise en place entre la ville de Bordeaux et Bordeaux Métropole,

DECIDE

Article 1 : de confier la maîtrise d'ouvrage unique des espaces de compétence ville à Bordeaux Métropole pour l'ensemble des travaux d'aménagement de la place Dormoy à Bordeaux, conformément à l'article L. 2422-12 du code de la commande publique.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée fixant les modalités techniques et financières de la réalisation des ouvrages de compétence communale par Bordeaux Métropole et le montant des sommes dues par la ville de Bordeaux, ainsi que l'ensemble des actes afférents à ladite convention.

Article 3 : d'imputer les dépenses et les recettes liées à l'opération, soit le coût prévisionnel des travaux, l'avance sur dépenses et le remboursement des aménagements de compétence communale par la ville de Bordeaux, au budget principal.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET, Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 20 mai 2022

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 24 MAI 2022	Pour expédition conforme,
PUBLIÉ LE : 24 MAI 2022	la Vice-présidente,
	Madame Andréa KISS